

# Le tribunal de Marseille au bord de l'explosion

Magistrats et greffiers du troisième tribunal de France déplorent des moyens matériels et humains insuffisants

MARSEILLE - correspondant

Manque de salles d'audience, armoires pleines de dossiers dans l'attente d'être jugés, personnels au bord du surmenage : le tribunal judiciaire de Marseille pousse un cri d'alarme. Au-delà de la litanie commune à toutes les juridictions sur le manque de moyens et de personnels, les magistrats et les greffiers marseillais font le constat d'un sous-dimensionnement structurel du troisième tribunal de France. Six contrôleurs de l'inspection générale de la justice (IGJ) ont entamé, lundi 22 mars, un audit de fonctionnement de la chaîne pénale. Leur rapport est attendu en juin.

Le président du tribunal judiciaire, Olivier Leurent, nommé à Marseille à l'été 2020 après avoir dirigé l'École nationale de la magistrature, estime que, « si on ne fait pas quelque chose de fort en faveur de Marseille, nous ne parviendrons pas à juger dans des délais et des conditions convenables toutes les affaires. Nous nous rapprocherons alors d'une situation de déni de justice. Et, ajoutait-il, on sait à quel point le sentiment de déni de justice peut être générateur de trouble dans une ville, et être une atteinte grave à l'État de droit ».

Baptisée la « Bobigny du Sud » dans le monde judiciaire, en raison d'une taille proche et de spécificités sociologiques similaires, notamment une très grande pauvreté, la juridiction marseillaise espère bénéficier du traitement de choc réservé au tribunal judiciaire de la Seine-Saint-Denis, le deuxième de France, qui lui a permis de sortir la tête de l'eau. A Bobigny, le nombre des magistrats du siège est passé de 126 à 140 et ceux du parquet de 53 à 57 entre 2017 et aujourd'hui.

En dépit de la création de trois postes de juges il y a quelques mois et de quatre autres annoncés pour septembre, les 114 juges du siège et les 46 magistrats du parquet seraient encore en nombre insuffisant car si Marseille et Bobigny sont comparables en termes d'activité générale,



rale, la juridiction méridionale connaît des spécificités juridiques liées à des compétences élargies. Juridiction interrégionale spécialisée pour la lutte contre la criminalité organisée étendant son activité sur quatre cours d'appel, pôle de santé publique et d'accidents collectifs pour 22 départements, spécialisation pour les affaires militaires sur trois cours d'appel, Marseille dispose également d'une compétence élargie pour les adoptions internationales, les enlèvements illicites d'enfants et la propriété littéraire.

**Stock de plus de 3 000 dossiers**  
« L'absence de prise en compte de ces contentieux très spécialisés dans l'évaluation des moyens, et de longue date, frappe lorsque l'on découvre la typologie de la délinquance traitée », avait indiqué la procureure de la République Dominique Laurens lors de la rentrée solennelle. « On sait que

traiter la masse est une chose, traiter la complexité en est une autre, complète M. Leurent.

Au pôle social, le plus important de France, où se jugent les dossiers de la vie de tous les jours comme les contentieux sur les prestations sociales, l'invalidité, le handicap, les affaires d'accident du travail, il faut compter entre 30 et 39 mois pour boucler un dossier. Pour les affaires d'assurance, le délai moyen s'établit à dix-huit mois et le stock de plus de 3 000 dossiers en fait l'une des chambres les plus encombrées.

Confrontée à une délinquance et une criminalité bien ancrées, Marseille doit en plus instruire et juger les affaires les plus complexes venues d'ailleurs. En termes de criminalité organisée, plus de 50 % des dossiers proviennent d'autres cours d'appel que celle d'Aix-en-Provence, observe M<sup>me</sup> Laurens. Elle cite ainsi les règlements de comptes commis à

**Le taux d'absentéisme parmi les 419 fonctionnaires est de 12,8%, alors qu'il tourne autour de 8% en moyenne**

Perpignan ou dans le Gard et les quatorze dossiers en provenance de Corse.

Alors que le ministère de l'intérieur a fait le choix de renforcer les effectifs de police engagés dans la lutte contre les trafics de drogue, à l'autre bout de la chaîne, la septième chambre spécialisée dans cette criminalité et les quatre magistrats qui y sont affectés ne parviennent plus qu'à juger des dossiers dans lesquels des

personnes sont encore détenues. « Dès lors que, dans un dossier même grave, les gens ont été remis en liberté, on n'arrive plus à les juger », déplore M. Leurent.

D'importantes affaires d'associations de malfaiteurs en vue de commettre des règlements de comptes parviennent à l'audience parfois des années après leur règlement. « Beaucoup de collègues souffrent de devoir recevoir des victimes auxquelles il faut dire que le dossier sera audienté dans deux ou trois ans », explique Clara Grande, représentante marseillaise du Syndicat de la magistrature.

Le manque de fonctionnaires est patent ; comme l'illustre le logiciel « outil greffe » qui, sur le papier, localise 18 postes de greffier d'instruction à Marseille quand le nombre des juges d'instruction est passé à 24. « En 2020, avant la crise sanitaire, on commençait nos journées avec 70 personnels absents, soit pour

des vacances de postes soit pour maladie », explique Isabelle Fernandez, secrétaire régionale de l'UNSA Services judiciaires. Le taux d'absentéisme parmi les 419 fonctionnaires est de 12,8 % alors qu'il tourne autour de 8 % en moyenne nationale. En 2020, le greffe aurait cumulé 12 000 heures supplémentaires « dont 2 200 heures ont été écartées et donc non payées », précise la syndicaliste qui voit dans la récente nomination de quatorze sortants de l'École nationale des greffes « une petite bouffée d'oxygène ».

**Deux annexes bientôt ouvertes**  
L'agence pour l'immobilier de la justice a diagnostiqué, en 2020, un manque de dix salles d'audience. Les quinze disponibles nécessitent de jongler en permanence pour y caler les 122 audiences hebdomadaires. La tenue d'un procès sur plusieurs jours ou plusieurs semaines fait chanceler cet équilibre. Deux annexes du tribunal seront ouvertes dans les prochains mois pour un investissement total de 11 millions d'euros.

Dans une ville où la demande de justice est forte, les dysfonctionnements s'étendent aux partenaires. Ainsi les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert destinées à protéger un mineur que l'on pense en danger dans sa famille nécessitent parfois douze mois pour être effectives. « Ce n'est pas rare qu'une mesure de protection soit renouvelée alors même qu'elle n'a pas été mise en œuvre », regrette Olivier Leurent.

« Seul un système de vigilance qui fait que les magistrats priorisent les dossiers, que les avocats et le parquet alertent sur certaines situations, fait qu'on évite les graves incidents », observe Karine Sabourin, déléguée de la section marseillaise de l'Union syndicale des magistrats. Nous sommes confrontés à un double risque. Les retards dans l'intervention de la justice se soldent par une perte de sens pour le justiciable, le magistrat et l'avocat. L'autre danger, c'est que le magistrat qui veut faire plus et plus vite contribue à une dégradation de la qualité de la justice rendue, voire à l'erreur. ■

LUC LEROUX

# Un important trafiquant de drogue arrêté à Dubaï

La police française soupçonne Moufide Bouchibi d'être l'un des principaux importateurs de cannabis en France

La confusion règne autour de l'arrestation par les autorités locales, dimanche soir 21 mars à Dubaï (Emirats arabes unis), d'un homme soupçonné par la police française d'être le premier trafiquant de drogue actif sur le territoire. Jeudi 25 mars, il était toujours impossible d'obtenir la moindre confirmation officielle, alors même que plusieurs sources concordantes ont assuré au Monde que la personne interpellée était bien Moufide Bouchibi, présenté comme l'un des principaux importateurs de résine de cannabis en France. « Il y a eu des vérifications sur ses empreintes génétiques, c'est bien lui », affirme l'une d'entre elles.

Comme l'a révélé L'Obs, « Mouf », 41 ans, né en 1980 à Orsay (Essonne), se trouverait ainsi sous écrou à Dubaï, aux côtés de l'un de ses lieutenants, Khalid L., dans l'attente d'une possible extradition réclamée par la France. Si l'arrestation venait à être confirmée par les autorités françaises, habituellement promptes à communiquer sur les succès des forces de l'ordre, il s'agirait de la fin d'une cavale de plus de dix ans d'un homme qui importerait

près de 40 tonnes de résine chaque année dans l'Hexagone.

Dans le viseur des services spécialisés de la lutte contre le trafic de stupéfiants depuis de nombreuses années, l'homme leur a déjà échappé au moins à deux reprises. Une première fois, en 2013, au Maroc, où il dispose de liens privilégiés avec les producteurs de cannabis, puis en 2019, en Tunisie. En 2015, il avait toutefois été condamné, en son absence, par le tribunal judiciaire de Bordeaux à vingt ans de prison pour trafic de stupéfiants.

La même année, la police judiciaire notait qu'il faisait « de fréquents séjours au Maroc, de plus en plus durables, pour rencontrer des fournisseurs de résine de

cannabis ». Tour à tour présenté comme franco-algérien puis comme franco-marocain dans les documents internes de la police judiciaire, Moufide Bouchibi figure en tête d'un classement établi en 2019 par l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (Ocrtis), remplacé depuis pas l'Office antistupéfiants (Ofast). Il y est présenté comme « l'un des principaux importateurs de résine de cannabis en France ».

**En tête du top 25**

« Soupçonné dans des affaires de violences (enlèvement, séquestration, tentative d'assassinat), il dispose d'un réel entourage et d'une très forte aura dans le milieu. Son nom est à ce jour lié à la plupart des trafiquants notoires sévissant en France. Orchestrant vraisemblablement son trafic depuis sa base de repli en Algérie, sa force de frappe financière lui aurait permis d'élargir ses activités au trafic de cocaïne », écrivait ainsi la police judiciaire en 2019, en le plaçant en tête du top 25 de ses cibles d'intérêt prioritaire.

Le même document précisait qu'il était associé avec les frères Nabil et Rida B., originaires de

Lyon, qu'il a travaillé avec Rachid El M., alias le Chinois, dont il est l'ami d'enfance, Reda Abakrim surnommé « Turbo », Youness L. « le Nantais » ou encore Hakim Berrebouh dit « Marcassin », tous membres éminents de ce club.

Comme beaucoup d'autres trafiquants européens, Moufide Bouchibi avait vu en Dubaï un refuge tranquille et sécurisé, où la coopération policière était réputée inexistante jusqu'à très récemment. Mais l'interpellation récente d'Hakim Berrebouh dans l'émirat a montré les prémices d'une amélioration des échanges franco-émiratins, bien que l'extradition de ce dernier ne soit toujours pas effective aujourd'hui.

L'annonce de sa capture apparaît sensible alors que le dialogue de la France avec les Emirats arabes unis sur ces sujets est encore fragile, et que l'actuel ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a fait de la lutte contre le trafic de stupéfiants un sujet privilégié de sa communication.

Mais c'est aussi parce que Moufide Bouchibi se trouve au cœur d'un scandale policier qui a vu, en 2017, l'ex-patron de la lutte antidroge François Thierry

être mis en examen pour complicité de trafic de stupéfiants, et, plus largement, la politique répressive en la matière être revue de fond en comble, aboutissant à la disparition de l'Ocrtis et à la création, en 2020, de l'Ofast.

En 2015, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de la police judiciaire, François Thierry s'était en effet appuyé sur les informations fournies par l'ancien mentor de Moufide Bouchibi, Sofiane Hambli, trafiquant de haut rang alors incarcéré, pour infiltrer son réseau dans le cadre d'une opération baptisée « Janissaire ». Les deux hommes paraissaient alors nourrir une certaine inimitié. « C'est vrai que je ne porte pas Bouchibi dans mon cœur sachant qu'il veut me tuer », déclarera plus tard, devant les juges, Sofiane Hambli.

L'opération policière tournera court au gré d'une guerre féroce entre services répressifs et finira par mettre au jour les méthodes du policier et de l'office qu'il dirigeait, et les relations incestueuses entretenues avec une source qui profitait de ces relations privilégiées pour poursuivre son trafic et nuire à ses concurrents. ■

SIMON PIEL

**JUSTICE**  
**Prison avec sursis et amendes au procès du saccage de l'Arc de triomphe**

Des peines de prison avec sursis, des travaux d'intérêt général, des amendes et des stages de citoyenneté ont été requis, mercredi 24 mars, contre les neuf prévenus jugés pour vols et dégradations au procès du saccage de l'Arc de triomphe pendant une manifestation de « gilets jaunes », le 1<sup>er</sup> décembre 2018. « Comment faire rentrer le symbole dans une peine, tout en restant juste ? », s'est interrogée la procureure, en rappelant que, parmi les neuf personnes poursuivies ne figurent ni les instigateurs ni les principaux auteurs des dégradations.

**Trois ex-dirigeants de McDonald's poursuivis pour fraude fiscale**

Trois anciens hauts dirigeants de McDonald's ont été placés en garde à vue, mercredi, dans le cadre d'une enquête préliminaire du Parquet national financier pour des soupçons de fraude fiscale. Les responsables sont Denis Hennequin, PDG en 2009 de McDonald's Europe, Jean-Pierre Petit, ex-PDG de l'enseigne en France, et Salvatore Perri, ex-directeur général France et Europe du Sud. - (AFP)